

OFESA

CQP Salarié Polyvalent de la branche des ACI

CHANTIER
ecole
RÉSEAU NATIONAL

Les entreprises
sociales apprenantes

ACI
La branche professionnelle des
Ateliers et Chantiers d'Insertion

Création de la branche professionnelle des Ateliers Chantiers d'Insertion (février 2013), à partir de l'ingénierie proposée par CHANTIER école, le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Salarié Polyvalent (SP) est une expérimentation menée depuis mars 2013 par CHANTIER école, en qualité d'organisme certificateur. A ce titre, il monte un « dispositif mutualisé national » au profit de ses adhérents, en partenariat avec OF'ESA [appui administratif et financier].

Conditions de mise en œuvre

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est accessible à tous les salariés polyvalents dont les structures relèvent de la branche des ACI et souhaitant faire reconnaître leur maîtrise d'un socle de compétences en matière de savoirs de base, savoir être, savoirs procéduraux et professionnels liés à une ou des situation(s) de production.

Pour favoriser l'accès au CQP Salarié Polyvalent, une formation adaptée aux besoins de chaque salarié est mise en place dans une triple alternance intégrant des temps de formation en situation de production, des temps de formation en salle et une période d'immersion en entreprise. Certification reconnue et inscrite dans la liste officielle de la branche professionnelle des ACI, les temps de formation peuvent bénéficier d'un financement par l'OPCA Uniformation.

Une évaluation continue des progressions, est consignée dans un livret de suivi intégrant compétences clés (savoirs de base et comportements attendus pour la réussite du parcours) et compétences professionnelles liées au support de production. Cette évaluation continue participe à la constitution d'un dossier preuve, présenté à un jury et complété par une épreuve en situation de production.

Organisme certificateur : CHANTIER école

Pendant la période expérimentale, CHANTIER école est désigné par la branche professionnelle comme seul organisme certificateur. A ce titre, il :

- Agrée les structures employeurs s'inscrivant dans la démarche de formation en situation de production au regard de leurs compétences en matière pédagogique et de leur réseau territorial (entreprises et organismes de formation partenaires),
- Diffuse les outils favorisant la constitution du dossier preuve (évaluation continue des acquisitions en situation de production),
- Organise et anime les jurys en charge de statuer sur l'accès au CQP,
- Rend compte à la CPNEF des avancées de l'expérimentation.
- Anime des séminaires réguliers regroupant les structures engagées dans la démarche aux fins de :
 - ⊗ favoriser la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques,
 - ⊗ structurer un suivi qualitatif et permettre ainsi au pilotage de la branche de mesurer l'impact du dispositif sur le parcours de ses salariés.
- Met à disposition l'ensemble des ressources pédagogiques créées au sein du réseau et les supports nécessaires à la constitution du dossier preuve (livrets de suivi compétences clés et compétences professionnelles, modèles de fiches expérience, d'attestation de compétences, ...).
- Appuie et conseille la structure en matière d'organisation des temps de formation en situation de production.

OF'ESA : Une solution pour structurer la formation des salariés polyvalents et favoriser leur accès au CQP de branche

Créé par CHANTIER école, dont il est un partenaire privilégié, OF'ESA soutient l'action initiée par le réseau ayant pour objectif le développement et l'évaluation des apprentissages en situation de production.

Dans le cadre de ce partenariat, OF'ESA apporte aux adhérents de CHANTIER école tout son appui pour une structuration administrative, technique et pédagogique de la formation des salariés en vue de l'obtention du CQP.

Descriptif du CQP



Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique repose essentiellement sur :

- 🌀 Une alternance entre des apprentissages en situation de production et des apprentissages en salle.
- 🌀 Une période d'immersion en entreprise (minimum 2 semaines).
- 🌀 La durée de la formation est variable et est fixée selon les besoins de formation identifiés en début de parcours. Elle est définie à partir de la réalisation d'une évaluation initiale.

Par convention avec les structures employeuses, OF'ESA :

- 🌀 Forme et appuie les permanents des structures à la démarche pédagogique visant à former en situation de production, à évaluer et à certifier les compétences acquises.
- 🌀 Passe convention avec les organismes de formation du territoire permettant de créer les bases d'une alternance pédagogique entre acquisitions en situations de production et formation en salle.
- 🌀 Coordonne les aspects administratifs permettant de justifier de la bonne exécution de la formation de chaque salarié.

Qui contacter pour obtenir les documents et des informations ?

Pour des renseignements d'ordre administratif et organisationnel (Inscriptions, dossiers) :

Contactez OF'ESA au 01 48 07 60 31 / contact@ofesa.org

Pour des renseignements sur la certification :

Contactez l'organisme certificateur CHANTIER école au 01 48 07 52 10



OF'ESA - 119/121 rue Damrémont - 75018 Paris
Tél : 01 48 07 60 31 / Fax : 01 48 07 52 11
contact@ofesa.org / ofesa.org